

LE PRÉSIDENT

Agen, le 16 NOV. 2018

Madame Patricia WILLAERT
Préfet de Lot-et-Garonne
Préfecture de Lot-et-Garonne
Place de Verdun
47000 AGEN

Madame le Préfet,

Par délibération en date du 22 septembre 2017, le Département de Lot-et-Garonne a décidé de cesser d'exploiter le chenal de Garonne à l'issue de la saison de navigation 2017.

L'Etat assure donc de nouveau la gestion directe des écluses d'Aiguillon et de Nicole ainsi que du canalet de Nicole. De plus, VNF a retrouvé la gestion directe des écluses de La Cellulose et de Saint-Léger ainsi que de la Baïse aval domaniale.

La décision du Département résulte d'une forte baisse de la fréquentation du chenal, très rapidement après sa mise en exploitation : le nombre de passages de bateaux est ainsi passé de 1 200 par an en 2002 à 600 dès 2003 et 200 en 2008. Depuis cette date, la fréquentation a oscillé entre 100 et 200 passages par an (soit entre 50 et 100 allers-retours).

Les loueurs, que j'ai rencontrés le 9 juin 2017, m'ont confirmé qu'ils déconseillaient à leurs clients d'utiliser le chenal, allant même jusqu'à demander une décharge aux clients qui souhaitaient malgré tout s'engager sur le chenal.

En effet, les variations de débit et de niveau d'eau rendent le service aléatoire, malgré l'intervention régulière du Département pour assurer le curage et le balisage du chenal, pour un coût de 180 k€/an.

Cependant, lors de la dernière saison de plein fonctionnement, en 2016, 35 bateaux de plaisanciers ont utilisé le chenal pour relier le canal latéral, où ils laissent leur bateau pour l'hiver, au Lot, où ils passent l'été.

Aussi, l'association ARCAO (Amis des Rivières et Canaux d'Aquitaine et d'Occitanie) souhaite qu'une solution soit trouvée pour assurer le passage des bateaux de plaisance entre le Canal et le Lot. L'ARCAO a bien noté qu'un fonctionnement continu du chenal durant toute la saison n'était pas envisageable, mais l'association souhaite que des passages puissent être organisés quelques jours par saison.

.../...

Le Département n'exploitant plus le chenal de Garonne, j'ai indiqué à l'ARCAO qu'une telle décision ne pouvait être prise que par l'Etat et VNF, propriétaires du domaine public et des infrastructures constituant la liaison Baïse – Canal – Garonne - Lot.

Le Département est bien entendu favorable à ce qu'une solution puisse être trouvée avec l'ARCAO, dans l'intérêt du tourisme local. La Commission permanente du Conseil départemental l'a rappelé lors de sa réunion du 28 septembre 2018.

L'ARCAO prendra prochainement contact avec vos services dans ce sens. D'avance, je vous remercie de l'examen attentif de leur demande.

Je vous prie d'agréer, Madame le Préfet, l'expression mes salutations très distinguées.

très cordialement



Pierre CAMANI

LE PRÉSIDENT

Agen, le 16 NOV. 2018

Monsieur Jean ABELE
Directeur territorial
Voies Navigables de France (VNF)
Direction territoriale Sud-Ouest
2 Port Saint-Etienne – BP 7204
31073 TOULOUSE cedex

Monsieur le Directeur,

Par délibération en date du 22 septembre 2017, le Département de Lot-et-Garonne a décidé de cesser d'exploiter le chenal de Garonne à l'issue de la saison de navigation 2017.

VNF assure donc de nouveau la gestion directe des écluses de La Cellulose et de Saint-Léger ainsi que de la Baïse aval domaniale. De plus, l'Etat a retrouvé la gestion directe des écluses d'Aiguillon et de Nicole ainsi que du canalet de Nicole.

La décision du Département résulte d'une forte baisse de la fréquentation du chenal, très rapidement après sa mise en exploitation : le nombre de passages de bateaux est ainsi passé de 1 200 par an en 2002 à 600 dès 2003 et 200 en 2008. Depuis cette date, la fréquentation a oscillé entre 100 et 200 passages par an (soit entre 50 et 100 allers-retours).

Les loueurs, que j'ai rencontrés le 9 juin 2017, m'ont confirmé qu'ils déconseillaient à leurs clients d'utiliser le chenal, allant même jusqu'à demander une décharge aux clients qui souhaitaient malgré tout s'engager sur le chenal.

En effet, les variations de débit et de niveau d'eau rendent le service aléatoire, malgré l'intervention régulière du Département pour assurer le curage et le balisage du chenal, pour un coût de 180 k€/an.

Cependant, lors de la dernière saison de plein fonctionnement, en 2016, 35 bateaux de plaisancier ont utilisé le chenal pour relier le canal latéral, où ils laissent leur bateau pour l'hiver, au Lot, où ils passent l'été.

Aussi, l'association ARCAO (Amis des Rivières et Canaux d'Aquitaine et d'Occitanie) souhaite qu'une solution soit trouvée pour assurer le passage des bateaux de plaisance entre le Canal et le Lot. L'ARCAO a bien noté qu'un fonctionnement continu du chenal durant toute la saison n'était pas envisageable, mais l'association souhaite que des passages puissent être organisés quelques jours par saison.

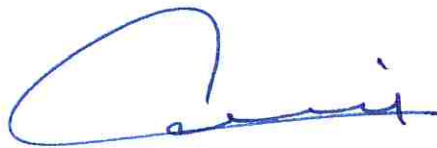
.../...

Le Département n'exploitant plus le chenal de Garonne, j'ai indiqué à l'ARCAO qu'une telle décision ne pouvait être prise que par l'Etat et VNF, propriétaires du domaine public et des infrastructures constituant la liaison Baïse-Canal-Garonne-Lot.

Le Département est bien entendu favorable à ce qu'une solution puisse être trouvée avec l'ARCAO, dans l'intérêt du tourisme local. La Commission permanente du Conseil départemental l'a rappelé lors de sa réunion du 28 septembre 2018.

L'ARCAO prendra prochainement contact avec vos services dans ce sens. D'avance, je vous remercie de l'examen attentif de leur demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression mes salutations très distinguées.



Pierre CAMANI